

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

5^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR de PUY L'ÉVEQUE-LOUPIAC **Le 27 et 28 avril 2024**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du QUERCY organise le 27 et 28 avril 2024 avec le concours de l'Association du Circuit de Loupiac une compétition automobile nationale d'autocross et sprint car. Intitulée « 5^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy L'Évêque-Loupiac ».

Cette compétition compte pour Le Trophée National d'Autocross et sprint car – le championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 2 - le Challenge CORAC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 27 février sous le numéro 10... et par la FFSA sous le permis d'organisation **numéro ...208 du 12 mars 2024**

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Néant
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN Claude
Membres du Collège	MIO BERTOLO Jean Jacques LAVAL Dany
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Néant
Directeur de Course	BERGUES Thierry
Directeur(s) de Course adjoint(s)	HERBEUVAL René
Adjoints à la Direction de Course Départs	CENTIMES Gérard
Adjoints à la Direction de Course arrivées	NOLLEVAL Claude
DC Adjoint à la Direction de Course pour les grilles de départ	NIEL Jean Marc
Directeurs de course stagiaire	ROPP Axel
Commissaires Techniques	ROQUES Jean Pierre ROQUES Laurent MAURIAL Patrick CABOT Pierre Marc
Chargés des relations avec les concurrents	ASSORIN Eric LAVAL Gérard
Chronométrateur(s)	GALUT Stéphane CAPPELOT Jacqueline

	<i>BERGUES Sarah</i>
	<i>PIRIS Ginette</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>GRASSIES Jacques</i>
Médecin Chef	<i>Dr. KRETLY</i>
Responsable Sécurité	<i>GRASSIES Jacques</i>
Responsable du service presse	<i>GRASSIES Jacques</i>
Juges de Faits	<i>LEBREAU Michel</i>

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du QUERCY et l'organisateur technique est l'Association Du Circuit de Loupiac

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès réception du Visa</i>
Clôture des engagements	<i>24 avril 2024 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>25 avril 2024 sur le site www.challenge-corac.fr</i>
Date et lieu de la compétition	<i>27 et 28 avril 2024 circuit de Loupiac (46 Lot)</i>
Vérifications	<i>6h50 à 9h00 le 27 avril 2024</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Le 27 avril 2024 à 7h30 salle du collège</i>
Briefing obligatoire	<i>Le 28/04/2024 à 15mn après la fin des essais devant le PC</i>
Horaire des essais libres	<i>Néant</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A partir de 9h30 le 27/04/2024</i>
Horaire de la course	<i>Le 27/04/2024 de 13h30 à 20h00 et le 28/04/2024 de 8h00 à 20h00</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 28/04/2024 podium à la fin de chaque finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 27 avril 2024 de 7h00 à 9h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications munies de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme «www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 24 avril 2024 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement avoir été acquittés. Ils sont fixés à :

- 150 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 200 €
- 300€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 90 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes (à l'exception de la division sprint girl).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (*fournir un certificat médical lors des vérifications administrative*).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 5^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy l'Évêque-Loupiac se déroulera sur le circuit de Loupiac Il est long de 870 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 27 mai 2021 sous le numéro 46 09 21 0480 AC Nat 0870

L'accès au circuit se fait depuis le village de Puy L'Évêque, dans le Lot (46) , coté Cahors, en suivant le fléchage.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé derrière le PC, Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Conforme à l'art 6.4 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2024.

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage virtuel prévaudra.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à coté du PC et tableau d'affichage Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0565308918 ou 0670590644(Mrs GRASSIES).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l'application ITS Résultats .

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Il n'y aura pas de prix en espèces.

10.3P. COUPES

Une coupe ou trophée sera remis au 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	9	
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	2 par poste, type ABC, de 6Kg	..
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	20	

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

* Horaires détaillés de l'épreuve :

- Samedi 27 avril à 9h30 : Warm-up à la discrétion du directeur de course si moins de 120 partants.
- Essais chronométrés : en suivant, une séance par division par série de 4 tours chronométrés.
- Ordre de passage : conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2024.
 - Manches qualificatives : samedi 27 avril après les essais chronos, et dimanche 28 avril à 8 h 30, sur 5 tours.
 - Demi-finales : dimanche 28 avril sur 6 tours, après la fin des manches.
 - Finales : dimanche 28 avril sur 7 tours, après les 1/2 finales.

DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération.

Voies communales : respecter le stationnement le long de ces voies, ne pas y circuler avec les voitures de course.

Bruits nocturnes : respecter la tranquillité des riverains.